



# L'ECHO CHAPELAT



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - LES GRANDES CHAPELLES - AUBE - N° 76 HIVER 2021

Lisez le journal sur <http://www.lesgrandeschapelles.com>



## SOMMAIRE

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Le mot du Maire / Mairie / Rappel     | p1 |
| L'école maternelle                    | p2 |
| Amicale des Sapeurs Pompiers          | p2 |
| Etat Civil                            | p2 |
| Justificatif Orange à Salès in Motion | p3 |
| Les offres fibres Orange              | p3 |
| Le Club de Loisirs                    | p3 |
| Le nouveau tracteur de la commune     | p3 |
| Comment et où jeter ses masques       | p4 |
| Etat d'avancement des travaux         | p4 |
| Les fossoyeurs (association)          | p5 |
| La 5G                                 | p6 |
| Délibérations du Conseil Municipal    | p7 |
| Délibérations du Conseil Municipal    | p8 |

## MAIRIE

Tel : 0325375259

Mail : [lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr](mailto:lesgrandeschapelles.mairie@wanadoo.fr)

**Ouverture au public :**

De 9h à 12h du mardi au samedi

## RAPPEL

Les après-midis,

le secrétariat de Mairie  
est **FERME** au public.

## LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Les parents ayants des élèves fréquentant les classes à **partir de 6 ans** sont priés de contrôler que leurs enfants jettent bien leurs masques dans un sac poubelle qui ne sert qu'à ça, à leur retour de l'école (voir page 4).

## LE DISTRIBUTEUR DE PAIN

La machine distribuant le pain est installée depuis le mardi 24 novembre 2020. Elle est installée pour 6 mois et ce que je n'avais pas compris c'est qu'ils ne prendront en compte que moitié des frais si on achète au bout des 6 mois. **Vous avez du pain frais et si la croute est plus sèche cela est dû au radiateur et au déshumidificateur.** Elle n'est pas rechargée les dimanche, le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai.



## PANNEAUPOKET

C'est une application pour informer et alerter les habitants.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de votre Commune sont toujours dans votre poche où que vous soyez quand vous le souhaitez.

Pour accéder il suffit de télécharger PanneauPocket sur AppStore ou PlayStore. Vous ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Cordialement

Le Maire  
D.Gamichon



*Les conseillers municipaux, les employés communaux, la secrétaire, l'Atsem et les animatrices se joignent à moi pour vous présenter tous leurs meilleurs vœux.*



*Que 2021 soit, pour vous ainsi que pour vos proches, signe de santé, de bonheur et de prospérité.*

## Noël à l'école maternelle



La maternelle a fêté son premier Noël dans une école encore fraîchement neuve. Mathilde avait décoré le sapin et à leur retour lundi 4 janvier 2021 il y avait des cadeaux ....le père Noël était passé.

En ce début d'année 2021, l'Amicale des sapeurs-pompiers de  
Les Grandes Chapelles vous présente ses meilleurs vœux.

En décembre dernier, à cause de la situation sanitaire que vous connaissez, nous avons dû adapter la tournée des calendriers. De ce fait, certains d'entre vous n'ont pas reçu le leur dans la boîte aux lettres. En effet en avril, nous ne pouvions pas imaginer les événements que nous allions vivre tout au long de l'année. Par conséquent, les calendriers n'ont pas été commandés en nombre suffisant.

*Nous sommes sincèrement désolés pour ce désagrément et espérons que vous comprendrez aisément la situation.*

**Quoi qu'il en soit, nous entamons cette nouvelle année, à vos côtés, avec sérénité et optimisme, afin de pouvoir vous aider et vous secourir en toute circonstance !**

Le Président

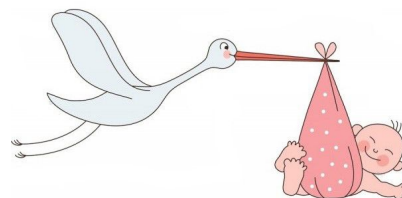


## Etat civil

### Naissances :

Rose GRELLETY le 16/10/2020, 15 rue des Deux Justices  
Hugo VERDIER PAYEN le 01/11/2020, 13 rue du Bout de Chausson  
Swann BASSAILLE le 28/12/2020, 2 rue du Stade

Nous adressons nos sincères félicitations aux parents.



### Décès :

Nicole SCHWARZ née ANDRY le 21/10/2020, qui habitait depuis plusieurs années à Méry Sur Seine  
Michel MOULE le 03/11/2020, 14 rue des Deux Justices  
Robert LITWIN le 07/11/2020, 9 Grande Rue  
Roger CAQUEUX le 12/11/2020, 1 rue des Sentiers  
Jean-Claude ROBERT le 16/11/2020, 24 Grande Rue

Nous adressons aux familles nos sincères condoléances.



Roger CAQUEUX, Robert LITWIN et Jean-Claude ROBERT faisaient partie des sapeurs-pompiers. Robert LITWIN a été chef de corps et président de l'amicale des sapeurs pompiers.

## ORANGE ET LA FIBRE OPTIQUE

Le **justificatif de Orange** pour **Sales in Motion** pour faire du démarchage jusqu'au 1 février 2021:

Cher Monsieur,

Vous m'avez fait part de la nécessité de justifier auprès de certains services municipaux de votre qualité de démarcheur commercial et de l'objet de votre mission.

A cet effet, j'atteste par la présente, qu'aux termes des accords de distribution qui nous lient, Orange a confié à votre société la commercialisation, dans le cadre de la vente hors établissement et dans le strict respect du code de la consommation, de nos offres Fibre de communications électroniques suivantes, à l'exclusion de la vente de tout produit:

Sur le domaine Grand Public, jusqu'au 1er février 2021 :

- offres LIVEBOX
- packs OPEN

Sur le domaine Pro, jusqu'au 1er février 2021 :

- offre Livebox Pro Fibre
- offre Optimale Pro Fibre
- offre Open Pro Fibre
- offre Orange Open Pro Fibre

J'atteste par ailleurs que nos accords de distribution prévoient bien entendu l'obligation de mettre en œuvre les mesures sanitaires qui s'imposent en considération de la crise actuelle.

Je ne manquerai pas de procéder au renouvellement de cette attestation en accord avec les contrats qui nous lient.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du **plan France Très Haut Débit, Altitude Infrastructure** a déployé la fibre optique dans **votre commune par sa filiale Losange**. Suite à un accord signé entre Orange et Altitude Infrastructure en Aout 2019 et à la réalisation de nos travaux de raccordement à ce nouveau réseau, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous commercialisons dorénavant **les offres Fibre Optique d'Orange sur 100% des foyers et entreprises des Grandes-Chapelles**.

Chaque habitant peut tester l'éligibilité de son domicile ou son entreprise via le site <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Pour souscrire à la Fibre d'Orange, vos administrés pourront choisir le canal de vente qui leur convient le mieux:

En se rendant dans l'une des boutiques Orange à

- Romilly sur Seine (centre commercial la Belle Idée) ,
- Troyes (26 rue de la République) ,
- Saint Parres aux Tertres (centre commercial Leclerc) ,
- via notre site internet orange.fr ;
- en contactant notre service clients par téléphone au 3900 (3901 s'il s'agit de professionnels).

En complément, il est possible qu'ils soient sollicités par des opérateurs de télémarketing ainsi que par des démarcheurs en porte à porte de la société **Sales in Motion** partenaire d'Orange. A cet égard, et en considération du contexte sanitaire actuel, vous trouverez en tant que de besoin en pièce jointe l'attestation délivrée à Sales in Motion qui mettra en œuvre naturellement les mesures de prévention qui s'imposent (mesures barrières, port du masque de protection, gel hydroalcoolique).

### Le Club des Loisirs et communes avoisinantes

Avec la crise sanitaire notre club est à l'arrêt depuis de longs mois, il est aussi dans la peine, notre ami Robert nous a quitté début novembre, nous renouvelons nos condoléances à sa famille.

Dés que les jours meilleurs viendront nous reprendrons nos activités et seront heureux d'accueillir des nouveaux adhérents.

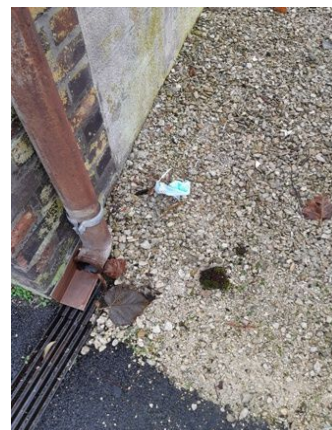
Bonne année à tous

### Le nouveau tracteur de la commune



## Comment et où jeter ses masques

Certainement pas comme cela ! **Vus à LES GRANDES CHAPELLES**



La crise du Covid-19 entraîne l'augmentation de nouveaux déchets retrouvés sur la voie publique: lingettes, gants et masques... Ayez les bons gestes pour éviter les débordements !

C'est un nouveau type de **déchets** que nous retrouvons sur les trottoirs et en pleine nature: **lingettes, gants et masques usagés** sont jetés sur la voie publique et ne semblent pas inquiéter leurs propriétaires des possibles répercussions sur la santé des hommes mais aussi de la planète.

### **Pollution environnementale**

Ces déchets potentiellement contaminés peuvent laisser beaucoup de traces et contribuer à la **propagation du virus du coronavirus**. Ils sont également une menace pour **l'environnement**. L'abandon des objets en plastique, comme les masques dits chirurgicaux en polypropylène, conduit à des impacts visibles (paysagers, touristiques et donc économiques) et invisibles.

La très lente dégradation de ces déchets passe par de multiples phases de fragmentation pouvant entraîner la libération dans l'environnement de microparticules qui s'avèrent très mobiles et peuvent être transportées par **l'air**, par **l'eau** et sur de longues distances.

### **Les consignes à suivre**

Pour prévenir ce risque sanitaire et environnemental, le ministère de la Transition écologique et solidaire a communiqué depuis plusieurs semaines les consignes à suivre impérativement pour jeter les masques, lingettes et gants, à savoir:

- Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle. **En aucun cas dans les toilettes**
- Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24h.
- Après 24h, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle à ordures ménagères.
- Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle « jaune » (plastiques, etc..).

### **Pas dans les toilettes**

Pour réduire ces déchets, des produits à usage unique comme les lingettes peuvent être remplacées par les lingettes réutilisables.

Les consignes pour les masques en tissu, dits « masques grand public », qui ne sont plus utilisables (troués, déchirés...) sont les mêmes que les autres masques: les gestes à accomplir sont donc identiques. Quant aux lingettes, **elles ne doivent pas être jetées dans les toilettes, afin d'éviter toute obstruction des réseaux publics d'assainissement.**

### **Amende de 68 euros**

**Rappel: Le ministère de la Transition écologique et solidaire rappelle également la législation en vigueur: Jeter les lingettes, gants et masques usagés sur la voie publique fait actuellement encourir au fautif un amende de 68 euros, qui peut être majorée de 180 euros (décret du 27 mars 2015).**

## **Etat d'avancement des travaux dans la commune**

- Le local à louer en habitation n'est pas terminé (reste carrelage, peinture, le passage du consuel)
- La cantine-garderie n'est toujours pas terminée, il ne reste que de la menuiserie à faire
- Le distributeur à pain est installé en location. On attend les résultats des 6 premiers mois, pour en faire éventuellement l'acquisition
- Nous avons déposé les demandes de subvention DETR pour les travaux de voiries et renforcement incendie pour la rue du Foyer et la rue des Vergers
- L'église, nous devrions d'ici la fin de l'année lancer la consultation des entreprises.

# LES FOSSOYEURS

**EN PARTENARIAT AVEC  
ATF TROYES**

L'ASSOCIATION VOUS PROPOSE DES STAGES AVEC UN MONITEUR DIPLOMÉ:

**- BOOT CAMP  
ADULTS ET ENFANTS:**



DÉVELOPPE LA TÉNACITÉ,  
LA FORCE PHYSIQUE,  
L'ENDURANCE,  
L'ESPRIT DE COHÉSION  
ET  
LE SENS MORAL



**-MAIS AUSSI D'AUTRE ACTIVITÉ (AIRSOFT, BOXE, CANOÉ ...)**

L'ASSOCIATION ORGANISE DES PARTIES D'AIRSOFT LE DIMANCHE SUR LA COMMUNE DE GÉLANNES  
AVEC POSSIBILITÉ DE LOUER DU MATÉRIEL



POUR TOUT RENSEIGNEMENTS VEUILLEZ VOUS RAPPROCHEZ DE VOTRE COMMUNE  
ET VENEZ VISITER LES PAGES FACEBOOK DES ASSOCIATIONS

**[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/LES-FOSSOYEURS-AIRSOFT-AUBE-750594178477970/](https://www.facebook.com/les-fossoyeurs-airsoft-aube-750594178477970/)  
[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/ATF-COURS-STAGES-369277500178614](https://www.facebook.com/atf-cours-stages-369277500178614)**

## La 5G, cinquième génération de réseaux mobiles

Il s'agit d'une **amélioration continue** pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs. La 5G doit permettre un bond dans les performances en **termes de débit, d'instantanéité et de fiabilité**: débit multiplié par 10, délai de transmission divisé par 10 et fiabilité accrue. A usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).

### La 5G: une technologie évolutive

L'introduction des fonctionnalités sera progressive parce que le réseau 5G sera déployé en plusieurs étapes par les opérateurs mobiles: les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, la 5G sera « dépendante » du réseau 4G. De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtra dans quelques années.

### Que permettra la 5G

**Eviter la saturation des réseaux 4G**, a son lancement, la 5G améliorera les services internet existants, **tout en évitant la saturation des réseaux 4G**.

### Ouvrir la voie aux innovations

La 5G permettra progressivement de connecter un nombre important d'objets (médecine, agriculture et environnement, transport, industrie, sécurité routière, service de secours, etc ...).

### Un développement progressif

Les usages sont amenés à se développer progressivement et ils ne peuvent pas tous être anticipés aujourd'hui.

### La 5G, quels effets sur la santé et l'environnement ?

La 5G est au cœur de nouveaux débats où il est parfois difficile de différencier les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations: les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.

### Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G.

### Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antennes.

Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Ces mesures sont publiées sur [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr) qui permet d'avoir 60000 mesures réalisées sur le territoire.

**V/m ou volt par mètre**, c'est l'unité de mesure qui sert à mesurer la force d'un champ électronique

Les résultats sont rendus publics sur le site [data.anfr.fr](http://data.anfr.fr). Alors que 70 appareils ont été contrôlés en 2019, l'ANFR en contrôlera 140 en 2021.

### Quels sont les effets des ondes sur la santé

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). L'Agence ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sont respectées. En janvier 2020, l'ANSES a publié un rapport préliminaire qui s'intéresse spécifiquement aux bandes de fréquences utilisées par la 5G. Le prochain rapport est prévu pour 2021. Les travaux de l'ANSES se poursuivront par ailleurs au fur et à mesure des projets de déploiements de la 5G.

### La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement

A court terme, dans certains territoires les plus denses, la 5G est la seule manière d'éviter la saturation des réseaux sans remettre des antennes 4G qui consommeraient beaucoup plus.

Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraîneront probablement une augmentation des usages du numérique, c'est ce qu'on appelle « l'effet rebond ». La 5G sera donc un levier incontournable de la transition écologique si ses applications sont intelligemment utilisées.

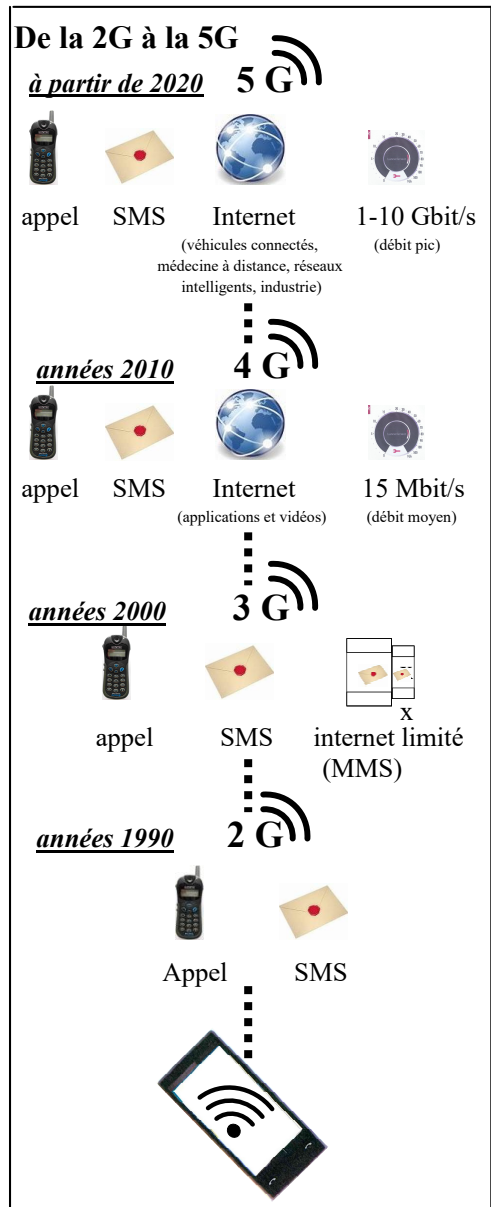
L'Arcep veille à un déploiement équilibré et territoires.

Site de Les Grandes Chapelles: **10166\_001\_01** Adresse: **Le Puits D65** Coordonnées Lambert X:**724681** /Y:**2386003**

Aucun établissement situés à moins de **100 m** parmi les crèches, établissements scolaires, cantines garderies et établissements de soins. Cette antenne est alimentée par faisceau hertzien venant de l'antenne se trouvant à **Le Chêne**.

La 4G devrait être mis en service au 1er semestre, la 5G au 2eme semestre.

Source FREE



## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2020

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

### 1 Achat tracteur pour la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur de commune a brûlé suite à un court-circuit dans le tableau de bord. Il est donc nécessaire de le remplacer.

Après étude, Monsieur le Maire propose le devis de Expert Jardin :

- Tracteur John Deere type 4066R pour un montant de 38 000,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'achat de ce tracteur.

### 2 Achat chargeur pour le tracteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tracteur peut être équipé d'un chargeur mais n'en voit pas l'utilité pour la commune.

Un devis est proposé par Expert Jardin :

- Chargeur 440R John Deere pour un montant de 5 500,00€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 10 voix pour et une voix contre à l'achat de ce chargeur.

### 3 Achat brosse de désherbage pour le tracteur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la brosse de désherbage a également brûlé lors de l'incendie du tracteur, il est donc nécessaire de la remplacer.

Après étude, Monsieur le Maire propose le devis de Expert Jardin :

- Brosse de désherbage MAGSI avec une brosse de recharge pour un montant de 3 198,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'achat de la brosse de désherbage.

### 4 Location d'un distributeur à pain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le boulangier ne va plus assurer la tournée de distribution de pain à partir du 25 octobre 2020.

Afin de pouvoir assurer ce service auprès de la population, Monsieur le Maire propose l'installation d'un distributeur de baguettes de pain.

Après étude, il est proposé par la société « MABAGUETTE » la location d'un appareil pour une durée de 6 mois, si l'expérience est concluante l'appareil sera ensuite acheté. La gestion de remplissage du pain sera effectuée par Mme Sandrine HUGUIER, boulangerie située aux Ecrevolles.

La location mensuelle s'élève à 612.56€ TTC par mois, la commune devra mettre à disposition une dalle de béton et un branchement électrique.

L'appareil sera installé au carrefour de la Grande Rue et de la rue d'Arcis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la location de ce distributeur à pain.

### 5 Panneau plexi pour enseigne école élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un parent d'élève a offert à la commune des lettres découpées en aluminium afin de composer une enseigne « Ecole élémentaire ».

Pour poser cette enseigne, Monsieur le Maire propose de fixer les lettres sur une plaque de plexi avant de l'accrocher au mur. Après étude, Monsieur le Maire propose un devis de Plastiques de Champagne :

- Panneau 3050x700x10 pour un montant de 354.00€ TTC  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'achat de cette plaque de plexi.

### 6 Opposition au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Seine et Aube au 1<sup>er</sup> janvier 2021

*VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5214-16 ;*

*VU l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR ;*

*VU les statuts de la Communauté de Communes Seine et Aube ;*

*Vu l'absence de document d'urbanisme de la commune,*

CONSIDERANT que la loi ALUR prévoit que « si, à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la présente loi, la communauté de communes ou la communauté d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues au premier alinéa du présent II. » ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale ;

CONSIDERANT que la majorité nécessaire à atteindre pour s'opposer au transfert de compétence est fixée à 25 % des communes représentant au moins 20% de la population de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que la loi précitée prévoit que les communes membres doivent se prononcer dans les trois mois précédant l'échéance de transfert soit le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Monsieur le Maire note que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), document de planification stratégique et cadre de référence sur les orientations fondamentales de l'organisation du territoire à long terme est en cours d'élaboration à l'échelle du PETR Seine en Plaine Champenoise.

De fait, compte tenu du principe de non contradiction et en l'absence de finalisation d'un travail préparatoire à l'échelle intercommunale, il expose qu'il apparaît prématuré de transférer à la communauté de communes la compétence en matière de plan local d'urbanisme ou de documents d'urbanisme en tenant lieu, documents censés déclinés une vision commune d'aménagement opérationnel.

**Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré:**

- **S'OPPOSE** au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes Seine et Aube ;

- **DIT** que cette décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aube et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Seine et Aube.

## DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2020

En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

### 1 Modification du temps de travail de l'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que vu le travail effectué au secrétariat de mairie suite au transfert de l'école maternelle et de la garderie cantine de Chapelle Vallon à Les Grandes Chapelles, il serait opportun d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de mairie actuellement de 30h00 par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 8 voix pour et une abstention,

Décide d'ajouter 4h00 au temps de travail de l'adjoint administratif, à partir du 01/01/2021.

Le temps de travail de Mme Nicole COLLET en qualité d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe sera de 34h hebdomadaire à compter du 01/01/2021.

### 2 Adhésion au site d'informations panneau pocket

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a possibilité d'adhérer à un site qui permet d'informer les habitants qui s'appelle « Panneau Pocket ».

L'adhésion pour la commune est de 180.00€ TTC par an et gratuite pour toutes les personnes qui consultent ce site.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'adhérer au site « Panneau Pocket ».

### 3 Renforcement de la défense incendie rue du Foyer et rue des Vergers

Monsieur le Maire présente le projet de renforcement de la défense incendie rue du Foyer et rue des Vergers à Les Grandes Chapelles.

Il donne lecture de l'étude établie par la régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube à la laquelle la commune adhère et qui prévoit les travaux suivants :

Départ sur la conduite existante

Fourniture et pose de 420 ml de canalisation en PVC 140 et 225 ml en PVC 75

Fourniture de 2 poteaux incendie

Reprise des réseaux et de 15 branchements,

L'ensemble des terrassements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour ces travaux de renforcement de la défense incendie dont le coût total est estimé à 78 600.00€ HT, soit 94 320.00€ TTC, la commune peut solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de l'Aube.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| Subvention attribuée par l'état (DETR)<br>(30% de 78 600.00€) | 23 580.00 €        |
| Participation de la commune                                   | 55 020.00 €        |
| Préfinancement de la TVA récupérable                          | 15 720.00 €        |
| <b>TOTAL TTC</b>  | <b>94 320.00 €</b> |

Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de renforcement de la défense incendie

présenté par le Maire et le devis correspondant établi par la Régie du SDDEA

ADOpte le plan de financement proposé par Monsieur le Maire

SOLLICITE auprès du Préfet de l'Aube l'attribution de la DETR à laquelle peut prétendre la commune pour cette opération de renforcement de la défense incendie

SOLLICITE l'attribution de l'aide correspondante

PREND L'ENGAGEMENT ferme que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution des subventions.

S'ENGAGE à inscrire au budget en dépenses et en recettes les crédits correspondant à cette opération.

### 4 Plan de financement et demande de subvention des travaux d'assainissement et de voirie rue du Foyer, du Vergers et du reste de la rue Neuve

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu de continuer les travaux d'enfouissement des réseaux et d'évacuation des eaux pluviales.

Pour ce projet, Monsieur le Maire propose de faire une demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Le devis pour ces travaux et de la mission de maîtrise d'œuvre s'élève à :

**537 500.00 € HT – 645 000.00 € TTC**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

|                                      |              |                     |
|--------------------------------------|--------------|---------------------|
| Base subventionnable                 | 100 000.00 € |                     |
| DETR (30% de 100 000 €)              |              | 30 000.00 €         |
| Préfinancement de la TVA récupérable |              | 107 500.00 €        |
| Participation de la commune          |              | 507 500.00 €        |
| <b>Total projet TTC</b>              |              | <b>645 000.00 €</b> |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le projet et son financement,

Autorise le Maire à demander cette dotation et signer tous les documents nécessaires.

### 5 Exonération d'un mois de loyer des locaux commerciaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que durant le confinement du mois de novembre, les locataires des locaux commerciaux n'ont pas pu exercer leurs activités.

Monsieur le Maire propose d'exonérer du loyer du mois de janvier 2021 pour les locaux commerciaux situés au 3 bis et au 3ter rue de la Poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, l'exonération du mois de loyer de janvier 2021 aux deux locaux commerciaux situés rue de la Poste.

### 6 Remboursement facture à Mr Dominique Gamichon, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a effectué un achat pour la commune sur internet et ne pouvant pas régler par mandat administratif, il a réglé la facture avec son compte personnel :

- Une batterie pour le tracteur tondeuse de la commune chez BATTERY SET pour un montant de 43.65€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de rembourser la somme totale de 43.65€ à M. Dominique GAMICHON :

Compte 61551 Entretien et réparation sur matériel roulant.